

## Cursus de formation

La formation en kinésiologie se dénote par la mise en place d'Unités acquis d'apprentissage (Uaa) liées au système éducatif français. Un « Référentiel de connaissances et d'acquis d'apprentissage » sert de base d'apprentissage. Le Certificat Fédéral est soumis à l'obtention impérative de ces huit (8) Unités d'acquis d'apprentissage.

**La formation comporte 600 h de cours en face à face pédagogique**

**Les dispositions pour devenir kinésologue, sont les suivantes :**

### **1 - UNE FORMATION ETALEE SUR 2 ANS COMPRENANT :**

#### **A) Programme commun**

- Codes : Éthique et déontologie
- Communication et adaptation professionnelle
- Anatomie / Physiologie
- Atelier pratique
- PSC-1 (*Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (Brevet de Secourisme)*)
- Cadre juridique, législatif et réglementaire
- Installation du Professionnel

#### **B) Techniques kinésiologiques selon les acquis d'apprentissage**

- Educatif
- Structurel
- Emotionnel
- Ecologie personnelle
- Du champ électrique et électromagnétique de l'organisme

#### **C) Travail personnel avec restitution**

- Développement personnel : 10 Séances de kinésiologie à recevoir chez un kinésologue (autre que son instructeur)
- Etude de cas : 50 séances effectuées durant la formation
- Mémoire : rédaction et soutenance

## 2 - UNE VALIDATION FINALE

L'examen final se compose de la façon suivante :

- Un écrit (QCM, ou autre)
- Un mémoire soutenu par le candidat
- Une séance pratique avec un oral devant un jury composé de 3 personnes au minimum, dont 2 membres FFK (1 enseignant, 1 professionnel) et 1 observateur extérieur
- Compte rendu des 50 séances d'études de cas
- Justification de 10 séances personnelles de kinésiologie